

SITUATION GENERALE

Les pluviométries moyennes de la semaine dernière s'échelonnent de 15 à 40 mm sur la région. Dorénavant l'irrigation des betteraves n'est plus justifiée sauf dans les sols les plus superficiels où une irrigation peut être envisagée jusqu'au 20 août dans le cas de fortes chaleurs et en absence de pluies.

TEIGNES

Contexte d'observations

Le parasite, qui s'est fortement développé au cours de l'été dans les parcelles non irriguées, voit sa présence fortement diminuée avec le retour des pluies.

Il est souhaitable de maintenir la surveillance dans les parcelles à risques, en particulier si le sec et de fortes températures réapparaissent, jusqu'à la fin du mois d'août.

Sa détection consiste à observer plusieurs séries de 10 betteraves consécutives. Les chenilles de ce petit parasite se développent à la base des pétioles et produisent des fils soyeux. Les chenilles les plus jeunes sont grises brunâtres alors que les plus âgées sont rosées et mesurent jusqu'à 12mm de long. Cette chenille est très mobile, ce qui ne favorise pas son observation. Néanmoins, on repère dans un premier temps des jeunes feuilles (limbes et pétioles) rongées, noircies.

Seuil de nuisibilité

Il est atteint durant la période estivale dès que 10% des plantes portent au moins une chenille. En rongant le collet ces chenilles perturbent l'alimentation de la plante. Ces morsures peuvent être la porte d'entrée d'un champignon provoquant des pourritures de racines (le Rhizopus). Rappelons qu'en 2006, ce champignon était visible dès la mi-juillet. Il a besoin de températures supérieures à 35°C pour se développer. A partir du 1^{er} septembre ce parasite est plus rarement préjudiciable à la culture.

Etat général

		Papillons			Chenilles		
		2-août	9-août	16-août	2-août	9-août	16-août
45	Grangermont	0	0	1	34%	6%	4%
	Echilleuses	3	0	0	52%		4%
	Bromeilles	0	3	16	2%	0%	0%
	Pithiviers le Vieil	3	14	16	70%		
	Bucy le Roy	0	2	11	6%	7%	2
28	Toury	0	0	0	0%	0	0%
	Tremblay les villages	NC	NC	0	nc	nc	0%

Seuil T1, Seuil T2, Seuil T3

Comme dit précédemment, les pluies sont défavorables au développement de la teigne. Aucune parcelle n'atteint le seuil de nuisibilité dans les relevés de cette semaine.

MALADIE DU FEUILLAGE

Contexte d'observations

Sur la base d'un prélèvement hebdomadaire et aléatoire de 100 feuilles issues de la couronne intermédiaire des betteraves dans un réseau de parcelles représentatives de la zone d'approvisionnement. Chaque feuille comportant au moins un symptôme de maladie est totalisé dans la catégorie correspondante pour obtenir une **Intensité de Pression par Maladie (IPM)**.

Seuil de nuisibilité

Ils sont issus de travaux d'expérimentations pluriannuels et correspondent au pourcentage de feuilles présentant un symptôme de maladie clairement identifiable (identification effectuée à l'aide d'une loupe). Après le 10 septembre le développement des maladies est rarement préjudiciable à la culture sauf pour une récolte après le 1^{er} Novembre.

	T 1	T 2	T 3
Cercosporiose	5%	20%	25%
Ramulariose	5%	20%	25%
Oïdium	15%	30%	30%
Rouille	15%	40%	40%

Etat général

		Oïdium			Cercosporiose			Rouille			Ramulariose		
		2-août	9-août	16-août	2-août	9-août	16-août	2-août	9-août	16-août	2-août	9-août	16-août
28	Fresney l'évêque	0%	nc	0	1%	nc	1	47%	nc	62	16%	nc	43
	Toury	nc	0	0	NC	5%	6	NC	2%	11	nc	6%	23
	Mérouville	0%	nc	nc	0	nc	nc	0	nc	nc	8%	nc	nc
	Saint Luperce	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Lumeau	0%	0	nc	4%	15%	nc	11%	12%	nc	1%	11%	nc
	Boinville le Gaillard	nc	###	nc	nc	0	nc	nc	49%	nc	nc	8%	nc
45	Boisseaux	0%	0	nc	5%	6%	nc	16%	18%	nc	9%	22%	nc
	Dadonville	0%	nc	nc	16%	nc	nc	0	nc	nc	7%	nc	nc
	Echilleuses	0%	nc	0	6%	nc	12	1%	nc	0	0	nc	0
	Erceville	nc	0	nc	nc	7%	nc	nc	0	nc	nc	4%	nc
	Ouzouer des champs	0%	nc	0	56%	nc	68	0	nc	2	0	nc	4
	Oison	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
	Pithiviers le vieil	0%	nc	nc	20%	nc	nc	16%	nc	nc	0	nc	nc
	Roinvillier (91)	0%	nc	0	6%	nc	9	17%	nc	23	0	nc	0
	Sceaux du gatinais	0%	0	0	39%	43%	54	0	0	0	0	0	0
	Vimory	0%	0	0	17%	23%	38	5%	4%	5	0	2%	3
Yèvre la ville	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	

Nc = non contrôlé en raison d'une intervention dans la parcelle

Les maladies du feuillage continuent leur progression. De nombreuses deuxièmes applications ont été réalisées.

En tout secteur il convient de rester attentif au développement des maladies et plus particulièrement à la cercosporiose dans le Gâtinais, la rouille, la ramulariose et la cercosporiose en Beauce car la destruction du bouquet foliaire en août est préjudiciable au rendement.

NEMATODES A KYSTES

Contexte d'observations

Les premiers foyers de nématodes (*Hétéodéra schachtii*) sont maintenant bien visibles sous forme :

- de ronds moins développés flétrissant rapidement et indépendamment de l'irrigation.
- de zones vert pâles avec de la carence induite en magnésium
- de ronds avec un salissement anormal
- de zones avec une baisse de productivité pouvant atteindre ou dépasser 15%

Lutte agronomique

- Allonger la rotation
- Identifier les parcelles infestées et cultiver des variétés doubles tolérantes ou résistantes
- Planter des intercultures anti nématodes
- Eviter la culture du **colza** dans des parcelles fortement **infestées** de nématodes à kystes

Gestion des repousses de colza

Il faut **détruire** les **pivots de colza** à la récolte car les nématodes présents dessus pourraient, en cas de non destruction, terminer leur cycle et arriver ainsi à la formation de kystes et potentiellement d'une nouvelle génération de nématodes.

De même, une bonne **gestion des repousses de colza** limite les risques **d'une multiplication** importante du nématode pendant l'interculture par la stimulation de l'éclosion des kystes lors de la germination et la levée de repousses.

Comment détruire les chaumes et repousses de colza :

A la récolte, il est nécessaire de détruire les chaumes de colza dont **les pivots** qui peuvent servir de support au nématode ainsi que les repousses de colza déjà présentes (issues d'un égrenage). Cette destruction sera **mécanique**. La date de destruction des repousses est définie en fonction de l'évolution de la somme de températures journalières du sol à 10 cm de profondeur décomptée à partir de la levée des repousses. Il est ainsi conseillé de détruire les repousses dans les **2-3 semaines suivant leur levée** (se référer à la réglementation en vigueur dans les zones vulnérables). De plus, trois semaines suffisent aux repousses de colza pour assurer l'essentiel de leur rôle de piège à nitrates.